



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2024**

Prenez avis que :

Le Règlement numéro **197-02-2024** amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses au règlement adopté par le conseil municipal le 7 mai 2024, est entré en vigueur le 19 juillet 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 24 juillet 2024.

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 24 juillet 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique